



# COMMISSION FOOTBALL LOISIR

## Procès-Verbal n° 6

Réunion du : **Mardi 21 Septembre 2021**

Présidence : **M. Julien LE DORAN**

Secrétaire de séance : **Mme Cathy DARDON**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## ORDRE DU JOUR

- TRAITEMENT DU COURRIER

- PREPARATION SAISON 2021 / 2022

Réunion avec les clubs Loisir du Lundi 20.09.2021

## CORRESPONDANCES :

- **JS BEAUSSETANNE** : Engagement d'une équipe en Football « Loisir ». Noté.
- **LA LONDE** : Engagement d'une équipe en Football « Loisir ». Noté.

## PREPARATION DE LA SAISON 2021 / 2022

### Réunion avec les clubs loisirs du Lundi 20 Septembre 2021

**Clubs présents** : SIX FOURS LE BRUSC (4 équipes) – LA COUPIANE – AÏTO FC – HYERES F.C. – BANDOL US – JS MOURILLON – UNION SPORTIVE MAHORAISE – CUERS PIERREFEU

**Excusés** : LA RESERVE – LA LONDE – ST-CYR – LE BEAUSSET.

La réunion a débuté à 18h30.

Après avoir remercié les clubs pour leur présence, la parole a été donné à Monsieur LE DORAN, Président de la Commission, qui après avoir souhaité la bienvenue aux clubs, a commencé son allocution en demandant une minute de silence en mémoire de Bernard JANIN, membre de la Commission, qui nous a quitté récemment.



Le Président a présenté les obligations des clubs. Comme demandé par le club de Six-Fours Le Brusca lors de l'Assemblée Générale, le District prend en charge cette saison les frais d'engagement en championnat pour tous les clubs loisirs.

**COVID 19** : Obligation pour toutes les personnes inscrites sur la feuille de match d'avoir un PASS SANITAIRE valide.

**CONVOICATIONS** : Le club recevant est tenu d'expédier au District avec l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur internet et dans « Footclub » 10 jours au moins avant la semaine où est programmé le match.

**HORAIRES DES MATCHS** : Comme rappelé dans l'article 4 du règlement « FOOTBALL LOISIR », il est stipulé que les **rencontres devront se jouer à partir de 19h30 et au plus tard à 21h00**. Les horaires des rencontres devront être impérativement respectés.

**REPORTS DE MATCHS** : Il est rappelé comme chaque saison qu'il n'y a que pour deux motifs pour reporter une rencontre :

- POUR ALERTE ORANGE PLUIE
- ou SI LA RENCONTRE SE DEROULE UN JOUR FERIE.

Hormis ces deux motifs, le Commission émettra un avis défavorable.

#### **FEUILLES DE MATCHS :**

La FMI est mise en place pour le championnat Loisir. Le club recevant doit avoir une feuille de match papier vierge au cas où la FMI ne fonctionnerait pas et avoir sur le portable du responsable des licences, la liste des joueurs sur « Foot Compagnon »

#### **MAILLOTS DES EQUIPES :**

Le jeu de maillot pour les matchs est numéroté du n°1 le gardien au n°14 qui est le 3ème remplaçant. Il ne peut y avoir d'autres numéros sur le terrain.



Il faut prévoir pour les remplaçants sur le banc de touche, une chasuble ou un vêtement de couleur différente des maillots des joueurs sur le terrain.

**FRAIS DES OFFICIELS** : pas de changement : 64€ pour le central, 52€ pour chaque assistant lorsqu'il y en a. Tout club a la possibilité de réclamer la présence de trois arbitres officiels. Les frais occasionnés par leur présence sont répartis à part égale par les deux clubs.

**JOUEURS AVEC DOUBLE LICENCE :**

Soit une licence « libre » et « loisir »

Soit une licence « libre » pour les clubs ayant une section « libre » et une « loisir »

Soit une licence « loisir » et une « Futsal »

Les clubs doivent communiquer au District le nom, le numéro de licence et le club d'appartenance des joueurs concernés pour enregistrement.

**COUPE DU VAR :**

Cadrage prévu fin Octobre (semaine 44).

**CHAMPIONNAT**

**Semaine 42 du 18 au 22 Octobre 2021**

Il n'y aura pas de journée de Championnat pendant les vacances scolaires.

POULE A	POULE B
SIX-FOURS LE BRUSC 2	SIX-FOURS LE BRUSC 1
SIX-FOURS LE BRUSC 4	SIX-FOURS LE BRUSC 3
BANDOL F.C.	AÏTO
JS MOURILLON	LA RESERVE
HYERES F.C.	CUERS PIERREFEU
T. CLARET MONTETY	ST-MANDRIER
ST-CYR	SOLLIES FARLEDE
UNION SPORTIVE MAHORAISE	LA COUPIANE
LE BEAUSSET	LA LONDE
EXEMPT	EXEMPT

Le planning Football Loisir est consultable sur le site du District.



### QUESTIONS DIVERSES :

- **BANDOL** : Arbitre absent : si celui-ci est absent 30 minutes avant le coup d'envoi, le club recevant doit prévenir impérativement le désignateur du District pour un éventuel remplacement. Si cette demande ne peut aboutir, le match doit se dérouler avec un arbitre bénévole (désigné par tirage au sort).

- **JS MOURILLON** : Problème de terrain. Le club n'a pas, à ce jour, de terrain pour recevoir les clubs lors des matchs officiels. Les joueurs s'entraînent actuellement sur un demi-terrain.

Le Président souhaite à tous, malgré ce Covid 19, une excellente saison 2021/2022

L'ordre du jour étant épuisé il clôture la réunion à 20 heures.

### CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS

**TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

CLUB	JOUR	LIEU	HORAIRE
ST MANDRIER	Jeudi	Stade Lanerière – St Mandrier	21h00
SIX FOURS LE BRUSC 1	Jeudi	Stade A. Baptiste – Six fours	20h30
SIX FOURS LE BRUSC 2	Vendredi	Stade A. Baptiste – Six fours	20h30
SIX FOURS LE BRUSC 3	Jeudi	Stade A. Baptiste – Six fours	20h30
SIX FOURS LE BRUSC 4	Lundi	Stade A. Baptiste – Six fours	20h30
COUPIANE FC	Jeudi	Stade Angelin Segond – La Valette	20h00
AITO FC TOULON	Mercredi / Lundi	Stade Estublier - Toulon	20h00
HYERES FC	Jeudi	Stade Degioanni (Pousset) – Hyères	20h45
BANDOL	Jeudi	Stade Deferrari – Bandol	20h15
UNION MAHORAISE	Vendredi	Toulon	20h00
JS MOURILLON			
CUERS PIERREFEU	Jeudi	Stade Loulou Gaffre – Cuers	21h00
LA LONDE SO	Jeudi	Stade Vitria – La Londe	20h30



## District du Var de Football



LA RESERVE	Lundi	Stade Ferme des Romarins – Toulon	20h00
SOLLIES FARLEDE	Mardi	Stade Jean Murat – Solliès-Pont	20h00
T. CLARET MONTETY	Lundi	Stade des Lices – Toulon	20h00
LE BEAUSSET			
ST CYR			

---

*Prochaine réunion*

*Mardi 28 Septembre 2021*

Le Président : Julien LE DORAN

La Secrétaire de séance : Cathy DARDON